



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau
Le 6 mai 2010 à 14h00
A Brioux sur Boutonne**

Etat de présence avant la séance (liste non exhaustive)

Membres de la CLE présents

Collège des élus

Jacqueline BOUCHET	Marie-Thérèse GRATADOUX	Bernard ROCHET
Philippe CHARLES	Michel GUERIN	Jean-Claude SILLON
Frédéric EMARD	Michel GUILLOTEAU	
Jean-Michel FRAPPE	Jean-Marie HAYE	

Collège des usagers

Jack BITEAU	Jacques FOUCHIER
-------------	------------------

Collège des représentants de l'Etat des établissements publics

Benoît CARATY	Laurence LANGER	Frédéric NADAL
Jean-Eudes DU PEUTY	Jean-François LEBOURG	

Membres représentés :

Titulaire	Pouvoir donné à	Titulaire	Pouvoir donné à
B. LE ROUX	F. NADAL	D. ESPALIEU	J-F LEBOURG
M. le Préfet de Charente-Maritime	JE DU PEUTY	J-M COLLIN	M. GUERIN
J-C MAZIN	JC SILLON	M-H BELLO	J. BOUCHET
T. GIRAUD	B. ROCHET	P. DEBORDE	F. EMARD

Membres de la CLE excusés

Christophe CHASTAING	Bruno DEBOUARD	J-P ISIDORE
Michel LACOUTURE	Jean-Yves MARTIN	

Invités présents (non exhaustif)

J-M BOUCARD	Valérie NOUZILLE	Florent STAUDT
Audrey BRIS	J-C PEIGNE	Bruno TURPEAU
Jacques LEPINE	Charlotte RHONE	Pascal VOIX
M. MAIRE	Jérôme SALAÜN-LACOSTE	Henry VINA

Invités excusés

Dorick BARILLOT	P-H DENIEUIL	Claude REDIEN
J-M BOISNIER	Sylvie FONTENY	Claude RULLAND
Abel DAUBIGNE	Patrick PETIT-DUBOUSQUET	

Au moment d'ouvrir la séance à 14h20, une centaine d'irrigants fait irruption dans la salle de réunion.

F. EMARD fait part d'importants soucis de santé subis par JY MARTIN, le président de la CLE. Il indique que ce dernier lui a demandé de bien vouloir animer la présente réunion en tant que vice-président de la CLE.

Avant d'ouvrir les débats, F. EMARD indique être très conscient des problèmes actuellement rencontrés par le monde agricole. Il propose de donner la parole à leurs représentants qui souhaitent s'exprimer.

A. VILLAIN (ASA Boutonne) prend la parole pour lire un communiqué adressé par l'ensemble des irrigants du bassin de la Boutonne au président de la CLE :

« Les irrigants du bassin de la Boutonne demandent que la CLE du SAGE Boutonne revienne sur la définition des volumes prélevables.

Pour les irrigants du bassin, il est inacceptable qu'en dehors de la baisse des volumes destinés à l'irrigation, aucun autre axe de travail pouvant modifier profondément le volume disponible, ne soit étudié.

Les irrigants rappellent les efforts importants déjà réalisées, 50% de baisse des prélèvements, une importante réorganisation de la filière (moins de maïs pour plus de diversité : blé dur, pois, orge de brasserie, semences, bioénergies...), sans malheureusement aucune amélioration des débits au moulin de Châtre. Il est peut-être temps aujourd'hui d'en tirer quelques conclusions.

Ainsi nous demandons que tous les facteurs susceptibles d'avoir contribué à nous retrouver aujourd'hui dans une situation de déséquilibre soient évalués, étudiés, et pris en compte. (Par exemple, il faudrait étudier tous les facteurs qui aujourd'hui accélèrent l'écoulement, cela va du drainage au curage des cours d'eau, ou encore, aux difficultés rencontrées dans la réalisation et la remise en état des ouvrages au fil de l'eau).

L'irrigation n'est pas la seule responsable du niveau de la Boutonne.
L'irrigation ne peut et ne doit pas être la seule variable d'ajustement.

Nous demandons que des études d'impact socio-économiques soient faites avant que toutes décisions ne soient prises par le SAGE. Il en va de l'avenir de nos familles.

Nous demandons que le stockage de l'eau soit la priorité du SAGE Boutonne. Des projets existent, ils doivent être soutenus avec force par le SAGE.

Nous demandons aux APN (Associations pour la Protection de la Nature) de ne plus entraver la construction de réserves par des recours qui mettent en danger nos exploitations sans pour autant servir leurs causes.

Nous demandons à l'Etat de développer une véritable volonté politique de stockage de la ressource.

Compte-tenu des difficultés, bien plus politiques que techniques, que nous rencontrons pour réaliser ces ouvrages de stockage d'eau, nous demandons au SAGE Boutonne d'afficher clairement qu'aucune baisse de volume ne pourra s'appliquer sans, qu'en contrepartie, du stockage ne soit créé.

Nous rappelons l'importance de l'irrigation pour le maintien d'une agriculture durable et diversifiée. Différents projets de valorisation de l'agriculture sont actuellement en cours d'étude sur le bassin (stockage et transformation de cultures biologiques, de plantes aromatiques...).

Ces projets nous confortent dans notre démarche car de l'Eau, la rentabilité de ces projets en dépend.

Avec le soutien du SAGE dans la mise en place d'ouvrages de stockage, nous pourrons construire ensemble une Agriculture qui répond aux enjeux du développement durable par une approche environnementale (la création de ressource), une approche économique (le développement d'activités sur le bassin), et une approche sociale par le maintien d'un tissu humain et culturel dans nos campagnes. »

A. VILLAIN remet les revendications des irrigants à F. EMARD pour qu'il les transmette à JY MARTIN.

P. CHARLES (président de l'association des irrigants des Deux-Sèvres) souhaite poser plusieurs questions. La première s'adresse aux services de l'Etat. Il rappelle que le président de la République avait clairement dit, au salon de l'agriculture, que les questions environnementales « commençaient à bien faire ». P. CHARLES indique que MM. LE MAIRE et BORLOO ont reçu leurs feuilles de route suite à cette déclaration pour comparer les mesures environnementales françaises à celles des autres pays européens, en étudier l'impact économique et social sur les filières et chiffrer les bénéfices attendus pour la société. La semaine passée, P. CHARLES indique que le chef de l'Etat a réitéré le même type de propos lors d'une interview : « je n'ai pas l'intention de mettre la compétitivité en danger à partir du moment où nous avons une profession qui a perdu entre 35% et 50% de leur revenu, je considère que ce n'est pas la période pour imposer aux agriculteurs la moindre règle supplémentaire. » P. CHARLES demande aux services de l'Etat s'ils ont reçu des consignes particulières. Il indique par ailleurs que la remontée du seuil de coupure au Moulin de Châtre va à l'encontre des propos du chef de l'Etat.

La seconde question de P. CHARLES est destinée aux associations de protection de l'environnement qui ne sont pas présentes. Il rappelle que les agriculteurs sont tous les jours au contact de la nature et il estime, contrairement à ce que les APN peuvent penser, qu'ils sont les premiers protecteurs de la nature. Il indique qu'ils sont « quasiment des écolos », même si le mot est un peu fort. Il rappelle qu'ils se doivent de transmettre à leurs enfants une eau de qualité et en bonne quantité. Il estime qu'il y a effectivement tout un travail à faire, que ce travail est déjà commencé. Les irrigants ne comprennent pas l'attitude des APN d'emmener les dossiers de création de ressources au tribunal en permanence. Il rappelle que, sur le projet de la Boutonne 79, les APN ont perdu au tribunal de Poitiers et qu'elles viennent de faire appel devant le tribunal de Bordeaux. P. CHARLES indique qu'il ne sait pas dans quel sens les APN veulent aller. Il estime que leur seul souhait est d'interdire l'irrigation et la culture du maïs sur le territoire de la Boutonne. Il indique que les agriculteurs ne se laisseront pas faire. Il rappelle que la profession est prête à discuter et à comprendre beaucoup de choses. Mais il insiste sur la lourdeur de ces attaques systématiques devant le tribunal pour les dossiers des retenues car beaucoup de temps et d'énergie sont dépensés par tout le monde.

P. CHARLES adresse enfin sa troisième question aux membres de la CLE, à laquelle il appartient. Il demande si elle souhaite garder un tissu économique fort sur le territoire, comme il avait été décidé au début de l'élaboration du SAGE, et ce qui paraît indispensable aux agriculteurs.

J.-J. GAUCHER (FDSEA 17 et chambre d'agriculture 17) indique que la présence des irrigants à cette réunion a pour but de tirer à nouveau la sonnette d'alarme. Il déplore un manque de transparence dans la gestion actuelle de l'eau. Il demande à l'Administration de les écouter et de les entendre pour qu'elle ait une vision correcte du terrain. Il indique que l'irrigation a fourni les efforts qui étaient demandés depuis les années 2000. Depuis a tenté de se développer la création de ressources. Il estime que c'est là où le bât blesse : malgré les efforts déjà consentis, aucune retenue ne peut voir le jour en contrepartie alors qu'il n'y a aucun véritable problème. Il indique que les irrigants en sont insurgés. Il demande des réponses très claires à ce sujet. Il indique que les irrigants refuseront tout dialogue tant qu'ils n'auront pas de garantie supplémentaire sur la mise en place des nouvelles ressources. Le second point sur lequel il réclame des éclaircissements est les volumes prélevables. Il indique qu'un consensus a finalement été trouvé sur le marais poitevin. Il rappelle qu'aucune étude précise n'y a été faite sur ce sujet et que les résultats donnent n'importe quoi. Il craint que la même chose n'advienne sur la Charente et la Boutonne. Il indique ne pas être hostile à la recherche d'un consensus sur les volumes prélevables et les volumes utilisés, dans la mesure où la profession est d'accord sur ces volumes. Or, il indique que la profession n'est pas du tout d'accord avec ce qui se passe aujourd'hui. Elle a toujours l'impression que l'Administration veut imposer les choses et elle le refuse. JJ GAUCHER demande si des personnes

présentes dans la salle peuvent donner des réponses sur ces sujets. Il indique que s'il n'a pas de réponse, la CLE n'aura certainement pas lieu.

JY MOIZANT (président de l'ASA Boutonne) remercie tout d'abord les irrigants de s'être mobilisés. Il rappelle qu'il est membre de la CLE et il indique que les démarches de concertation qu'il a essayées d'initier n'ont jamais abouti. Il indique avoir toujours eu en face une DIREN inflexible. Il explique que ce sont les services de la DIREN (aujourd'hui DREAL) qui ont toujours refusé la moindre concertation et la moindre avancée qu'il avait pu proposer.

JY MOIZANT revient sur les études des volumes prélevables. Il indique avoir été un des premiers membres de la CLE à avoir demandé à ce que ces études soient fournies. Il prétend ne toujours pas les avoir. Il explique que la seule chose qui a eu lieu est une réunion de la commission « Quantitatif » au cours de laquelle les méthodologies de travail de ces études ont été présentées. JY MOIZANT indique que cela ne lui suffit pas. Il a donc demandé à l'agence de l'eau, d'abord à Toulouse, qui l'a renvoyé à Bordeaux, qui l'a renvoyé au PGE. Dernièrement, il indique que l'EPTB Charente lui a envoyé un « petit courrier » en joignant le scénario PGE et en précisant qu'il avait été validé par le monde agricole. JY MOIZANT indique que le scénario date d'avant 2003, qu'il présente une baisse de 10% des prélèvements pour l'irrigation et qu'il fait référence au projet de la Trézence. Il indique qu'il ne se contentera pas de ces études-là. Il réitère sa demande d'études scientifiques : il veut les voir, les lire et les comprendre.

JY MOIZANT réitère la demande de P. CHARLES pour que la CLE se repositionne sur les volumes prélevables. Il fait remarquer que sans les services de l'Etat, le vote aurait été inversé. Il rebondit sur les propos de P. CHARLES à nouveau et s'étonne que, d'un côté, le chef de l'Etat donne des directives vers un assouplissement des mesures environnementales alors que de l'autre côté, ce sont les services de l'Etat qui ont fait pencher la balance vers un volume prélevable très bas.

JY MOIZANT revient sur les propos d'A. VILLAIN. Il rappelle que de nombreux facteurs influent sur les baisses de débit de la Boutonne par rapport aux débits historiques. Il estime totalement injuste d'en faire porter la responsabilité à l'activité économique qu'est l'irrigation. JY MOIZANT rappelle les chiffres des prélèvements pour l'irrigation utilisés par le PGE : en 1999 : entre 23 et 26 Mm³ prélevés sur la Boutonne ; l'objectif était de les ramener à 3 ; en 2000, les prélèvements ont été de 17 à 18 Mm³, en 2001 également. Il rappelle qu'à cette époque, aucun franchissement de débit de crise n'a dû être à déplorer, que le DOE a été respecté, et que des arbres étaient partout en travers de la rivière. Il en déduit qu'il faut ralentir les écoulements et stocker de l'eau pour pouvoir maintenir les débits objectifs. Il estime que la CLE doit comprendre et intégrer toutes ces notions. Il estime peut-être nécessaire de réaliser de nouvelles études. Leur projet en est à 1M€, **JY MOIZANT estime qu'il n'en est plus à quelques centaines près.** Il demande que l'impact du réchauffement climatique sur le débit des cours d'eau soit analysé, que les aménagements réalisés, les assainissements, l'élargissement des cours d'eau, la destruction d'ouvrages au fil de l'eau... soient étudiés précisément par la CLE car JY MOIZANT estime évident que ces phénomènes modifient profondément les volumes disponibles.

F. EMARD rappelle que le SAGE n'a jamais été « anti » quoi que ce soit. Il rappelle les principales mesures du SAGE concernant la problématique quantitative :

Mesures concernant les retenues de substitution (1.16, 1.17, 1.18, 1.19, 1.20)

« La CLE recommande toutes formes de substitutions dès qu'elles présentent un caractère démontré de substitution à des prélèvements dommageables pour la préservation des écosystèmes aquatiques, de la qualité de l'eau et des débits en étiage. »

« La CLE demande que soit évalué le bénéfice de chaque projet sur les débits estivaux, la préservation des écosystèmes aquatiques et la non dégradation de la qualité de l'eau. »

« Le bassin de la Boutonne est défini comme prioritaire au sein du bassin de la Charente. »

« Il est recommandé de présenter les demandes groupées à l'échelle du bassin afin d'optimiser les études d'impact, de mieux évaluer les incidences techniques et financières et les résultats attendus. »

« Le remplissage des retenues de substitution sera étudié précisément lors des études d'impact des projets. Des mesures particulières devront être prises, le cas échéant, pour éviter des impacts négatifs dus aux prélèvements hivernaux. »

« Parallèlement à la construction des réserves, il est recommandé d'étudier les débouchés possibles d'une valorisation agricole-irrigation des effluents industriels et domestiques. »

« Il est demandé aux services de l'Etat de veiller à l'harmonisation des projets de retenues sur le bassin, conformément à l'intérêt collectif et afin de respecter les milieux et les autres usages. »

« Il est recommandé d'engager une démarche de communication auprès du grand public pour préciser l'objectif, en justifier le bienfondé économique public, et garantir la transparence des projets de réserves de substitution. »

F. EMARD rappelle que toutes ces mesures sont inscrites dans le SAGE depuis 2003. Il poursuit le catalogue du SAGE Boutonne en rappelant les mesures concernant les seuils de gestion et l'équilibre quantitatif :

- Restauration des débits d'étiage = priorité sur le périmètre du SAGE
- Equilibre quantitatif à atteindre sur le bassin d'ici 2012. F. EMARD rappelle que cette échéance a été souvent évoquée à l'observatoire de l'eau en Charente-Maritime. Il rappelle que le SAGE a été approuvé par le Préfet TOMASINI en décembre 2005, que l'arrêté d'approbation a été attaqué au tribunal administratif par les APN et qu'il a été cassé. Aussi la version actuelle du SAGE est une seconde version qui a été approuvée en décembre 2008. L'objectif de 2012 correspond aux objectifs d'atteinte de l'équilibre quantitatif de l'époque fixés par les services de l'Etat à 2012 et non 2015 comme maintenant. F. EMARD indique que le SAGE Boutonne n'a pas vocation à « laver plus blanc que blanc », il rappelle que ce point précis reprenait les directives de l'époque. Il indique s'être entretenu avec le président de la CLE sur ce sujet et propose, qu'à la révision du SAGE Boutonne qui arrive pour la mise en conformité avec le SDAGE Adour Garonne, certaines mesures pourraient être revues dont celle-ci.

- Réviser le DOE au moulin de Châtre à 680 l/s dans le nouveau SDAGE : F. EMARD rappelle que cette mesure a été actée dans le nouveau SDAGE Adour Garonne.

- Avec la mise en place des retenues de substitution, remonter progressivement les seuils d'alerte et de coupure dans les arrêtés cadre jusqu'à 2015

- Harmoniser la gestion volumétrique sur le bassin par les services de l'Etat

- Mise en place d'un seul organisme unique

- Informer clairement et rapidement l'ensemble des irrigants de l'évolution des débits de la Boutonne, de l'approche des seuils d'alerte, du DOE et du DCR, des conséquences qui en découlent, et les conseiller sur les pratiques à suivre pour gérer, répartir et retarder les éventuelles pénuries à venir

- Installer une station hydrométrique à St Jean d'Angély et définir des seuils de gestion. F. EMARD indique que la station est installée et en cours de calage.

- Installer des échelles limnimétriques : F. EMARD indique que cette mesure est pratiquement terminée sur le bassin.

F. EMARD poursuit sa lecture des autres mesures visant à restaurer des débits d'étiage satisfaisants :

- Identifier les milieux humides du bassin et les préserver

- Privilégier le recours aux champs d'expansion de crues en tête de bassin

- Laisser en l'état les micro-zones inaccessibles soit en les détaxant pour les exclure de la plantation de peupliers, soit en procédant à l'acquisition foncière pour une gestion privée ou publique

- Etablir un plan de gestion commune des ouvrages hydrauliques

- Veiller à ce que des bassins tampons soient créés lors des projets d'aménagement augmentant l'imperméabilisation des sols pour limiter les risques de ruissellement

- Favoriser un maillage logique de haies

- Planter les peupliers à au moins 5m de la berge portante

- Accompagner la substitution des prélèvements par la mise en place d'une gestion commune des ouvrages hydrauliques sur la Boutonne amont et moyenne afin que la restauration des débits d'étiage soit efficace

- N'autoriser aucun nouveau prélèvement (industriel, agricole) tant que le DOE n'est pas respecté

- Elargir le réseau de tensiomètres pour améliorer l'accompagnement technique de la gestion volumétrique
- Coordonner la mise en place d'un plan de communication, destiné à chaque type de public pour les informer et les former sur les pratiques d'utilisation raisonnables et économes de l'eau brute et de l'eau potable
- Elaborer un protocole de gestion sur la Boutonne aval visant à harmoniser les manœuvres d'ouvrages

F. EMARD indique que de nombreuses mesures du SAGE sont déjà en cours de mise en œuvre.

Un irrigant présent dans l'assistance souligne que la baisse des volumes est la principale mesure déjà mise en place.

F. EMARD rappelle que la baisse des volumes n'est pas uniquement une recommandation du SAGE. La recommandation du SAGE est l'atteinte d'une gestion équilibrée. Il insiste sur la volonté de la CLE, dès le début de ses travaux, d'inclure l'ensemble des usages dans les recommandations du SAGE dans le but de défendre l'intérêt général. F. EMARD souligne que les APN ont souvent reproché de ne pas faire d'étude socio-économique sur les motivations de certains projets du SAGE, notamment les retenues de substitution. Aujourd'hui, ce sont les irrigants qui demandent que des études socio-économiques soient faites pour justifier tous les choix de la CLE. Il en déduit qu'il peut peut-être y avoir des possibilités de rapprochement sur certains points de vue.

JY MOIZANT rappelle qu'aujourd'hui, les volumes baissent et le seuil de coupure a été remonté, alors que le SAGE demandait qu'il ne remonte qu'au fur et à mesure des réalisations de stockage. Il indique néanmoins que cette décision a été prise en accord avec le SAGE Boutonne et la commission « Quantitatif ». JY MOIZANT demande quel est le pouvoir du SAGE de faire en sorte que toutes ses mesures se réalisent vraiment. Il estime qu'il est pratiquement nul. Il s'indigne que la seule mesure facilement applicable et toujours appliquée est la baisse des volumes. C'est pourquoi il demande que la CLE se prononce de façon très nette pour empêcher toute baisse supplémentaire de volume tant qu'il n'y aura pas de stockage réalisé au fur et à mesure. Après cette décision, les irrigants seront à nouveau prêts à discuter.

JY MOIZANT indique enfin qu'il est venu à chaque réunion de CLE pour défendre le bien-fondé du projet de stockage. Pourtant, il estime que la réponse de la CLE a été claire et nette : « on n'en veut pas ». Il rappelle que le projet de l'ASA est mutualisé. Il fallait 4 à 5 Mm³ prélevés dans le milieu pour que le projet soit viable économiquement. Il estime qu'il n'y a jamais eu aucune ouverture et que ce débat n'a jamais pu avoir lieu. Il indique que le volume prélevable estimé dans le PGE était de 3Mm³ sans les volumes de printemps. Quand la CLE a ajouté les volumes de printemps, elle n'a ajouté que 200 à 300 000 m³, alors que l'impact des prélèvements de printemps est nul à l'étiage. Il souhaite que des études soient faites pour montrer qu'on peut prélever plus que 400 000 m³ au printemps. Il estime qu'aucune relation de confiance ne peut s'instaurer avec ces méthodes. Il indique avoir passé beaucoup de temps avec la DRAAF et le SGAR (préfecture de région) pour proposer des solutions et des alternatives pour aller vers un compromis. Malgré ce travail, il n'y a jamais eu d'ouverture au sein de la CLE.

JY MOIZANT indique que le président de la CLE n'a pas écouté les irrigants. Il indique qu'en petit comité tout se passe bien mais rien ne va plus en grand comité. Il déplore que JY MARTIN n'ait jamais écouté les solutions proposées par les irrigants. Il indique que les irrigants ne peuvent pas l'accepter.

F. EMARD rappelle que le SAGE est un outil de planification. Il rappelle qu'il est à la gestion de l'eau ce que le PLU est à l'urbanisme dans une commune. Il paraphrase un économiste en disant que : « le SAGE est à l'articulation du savoir et du pouvoir là où la pensée cesse d'être pure et où l'action n'est que projet ». Le SAGE est ce que les acteurs voudront bien en faire. Il rappelle que la CLE doit se plier à l'application des textes législatifs et réglementaires. Il rappelle que ces lois ont été votées, non par la CLE, mais par les parlementaires. Il demande à ne pas se tromper de cible.

F. EMARD propose de prendre en compte les revendications des irrigants et que les principaux représentants se mettent autour d'une table.

Les irrigants refusent de se réunir à nouveau.

F. EMARD indique qu'il n'a jamais avancé avec une baïonnette dans le dos et que ce n'est pas aujourd'hui que ça va changer.

JJ GAUCHER indique qu'il souhaite que l'Administration se prononce sur leurs interrogations pour savoir s'ils peuvent être entendus. Ils agiront en conséquence. Il indique qu'ils ne laisseront pas la CLE se tenir tant qu'ils n'auront pas de réponse.

JE DU PEUTY (DDTM de Charente-Maritime) intervient pour rappeler que la CLE est souveraine dans ses décisions. Il rappelle que la CLE du SAGE Boutonne a pris la compétence pour déterminer une enveloppe de volumes prélevables. Il insiste sur le fait que la décision n'appartient pas à la CLE : elle n'a fait qu'une proposition auprès du Préfet coordonnateur de bassin (PCB). Il indique que la proposition a déjà été envoyée au PCB. Il est donc toujours possible de discuter sur ces volumes prélevables mais il ne peut pas apporter d'élément supplémentaire à ce sujet.

A. VILLAIN indique qu'il estime que les études n'ont pas été suffisantes pour aboutir à un résultat fiable. Il demande qu'il a les clés pour que ce sujet soit réétudié.

JE DU PEUTY rappelle que la CLE a pris une décision par rapport à la connaissance actuelle. Au 6 mai 2010, il indique qu'il n'y a pas encore de connaissance supplémentaire permettant de revenir sur le sujet. Néanmoins, dès que les connaissances évolueront, il sera possible de revoir les volumes prélevables. Par ailleurs, il rappelle que certaines demandes des irrigants ont bien été prises en compte. Il rappelle qu'un volume de printemps a été ajouté ainsi qu'une fourchette liée aux imprécisions.

JY MOIZANT demande à JE DU PEUTY s'il parle sur le ton de la plaisanterie. Il raconte qu'à sa demande d'instaurer un volume prélevable minimum au Préfet, ce dernier lui avait répondu qu'il considérerait son propos comme une boutade. JY MOIZANT considère de même que la réponse de JE DU PEUTY est une boutade. En effet, il considère que rajouter 200 000 m³ d'imprécision n'est pas une bonne explication. Il déplore que les personnes des services de l'Etat se succèdent sans fin. Il indique qu'à chaque nouvel arrivant, ce dernier considère que tout commence avec lui et qu'on recommence tout au point de départ. Il en a marre. Il rappelle qu'il s'était mis d'accord avec les services de l'Etat au moment où 20Mm³ étaient prélevés sur le bassin. A ce moment, il était considéré que les volumes de printemps étaient de 15%, ce qui faisait 3 Mm³. A l'arrivée des discussions, on leur dit que le volume prélevable sur le bassin est de 2,8 Mm³, et les volumes de printemps étant de 15%, ils seront de 400 000 m³. Il ne peut pas accepter ces conclusions car l'accord du début, avec les anciens services de l'Etat en était loin. Il indique en avoir parlé avec M. Allimant, l'ancien DDAF qui lui aurait répondu qu'à l'époque, il n'aurait pas fait comme ses prédécesseurs. Il indique ne pas pouvoir accepter ces discours. Il rappelle que deux personnes sont en place depuis le début des projets de stockage : M. Molin à la DRAAF et M. Boulais à la DDAF 17. Il incite à leur demander comment se sont passés les débats au début. Il indique que ces 2 personnes sont d'accord avec les irrigants car ils connaissent le dossier depuis le début. Il ne souhaite donc pas discuter à une table, avec le 5^e Préfet, le 4^e DISE, le 3^e président de CLE...

JY MOIZANT s'étonne d'avoir lu dans l'Agriculteur charentais la déclaration de M. Allimant sur son « plan d'action » correspondant à ne plus autoriser les ASA à porter les projets de stockage. Il demande de quel droit M. Allimant interdirait un tel portage. Il indique que les plans d'actions ont débuté avant l'arrivée de M. Allimant. JY MOIZANT ironise en indiquant que M. Allimant est arrivé comme le Messie et il va finir par espérer qu'il finira comme le Messie.

P. CHARLES prend la parole pour demander du respect. Il indique que tout le monde comprend que chacun s'exprime avec ses tripes. Néanmoins, il rappelle que les services de l'Etat s'appuient sur des textes réglementaires votés par les députés. Il demande donc aux uns et aux autres d'aller voir les députés et il indique qu'il y a un gros travail à faire. Il rappelle que la loi sur l'eau a été votée en 2006, le

grenelle de l'environnement a été voté par 100% des parlementaires. Il s'en étonne maintenant que les textes sont mis en application et que de nombreuses difficultés en découlent. Il prend l'exemple des réfections des ouvrages hydrauliques pour lesquelles les textes posent beaucoup de problèmes. Il rappelle que les fonctionnaires ne sont que des fonctionnaires. Il reprend les termes d'un ancien syndicaliste qui disait « les fonctionnaires sont faits pour fonctionner et les parlementaires pour décider ». Il demande à l'assemblée de ne pas s'en prendre nominativement aux fonctionnaires et de les respecter.

JY MOIZANT estime que respecter quelqu'un ne réside pas uniquement dans le fait de ne pas l'insulter. Le respect passe aussi par le respect du travail, de la personne, des paroles. Il reproche aux services de l'Etat qu'au fur et à mesure du passage des personnes, il n'y a aucun souvenir des actions passées. Il regrette que le point de départ soit toujours le point d'arrivée des nouvelles personnes. Il indique que ce phénomène a été observé avec chacun des DDAF (M. Defrance, M. Boda, M. Allimant). Il estime que les efforts réalisés avant leur arrivée doivent être pris en compte. Il estime que ce comportement est un manque de respect.

B. ROCHET (ancien président de la CLE) souhaite rappeler certaines choses par rapport aux débats qui se sont tenus en CLE. Il rappelle que toutes les réunions de la CLE avaient pour but de permettre à chacun de s'exprimer. Il interpelle JY MOIZANT en lui rappelant qu'il a eu son temps de parole lors de ces réunions, comme tous les autres membres de la CLE. Il rappelle qu'à l'adoption des mesures du SAGE, le vote a souvent été unanime. Il en a été de même lors de l'approbation de la première version du SAGE pour laquelle seules 3 voix se sont élevées contre (correspondant sans doute aux voix des APN). B. ROCHET rappelle que ce SAGE a également été traîné devant le tribunal par les APN. Il indique ainsi que la CLE était arrivée à un quasi-consensus pour la gestion du bassin. Il précise que tout le monde est bien conscient des difficultés actuelles du monde agricole. Mais il rappelle que la CLE ne peut appliquer que ce qu'on lui donne à appliquer. Il estime important de voir avec les parlementaires comment il est possible de faire évoluer les choses.

B. ROCHET rappelle que les travaux des 10 dernières années, avec la validation du SAGE, ont permis de ramener un certain calme sur la Boutonne. Les difficultés du moment ne sont pas imputables à la CLE. Il indique qu'elle n'est qu'un pouvoir de régulation.

B. ROCHET revient sur les retenues de substitution et rappelle que la CLE y est tout à fait favorable. Devant le brouhaha de la salle, il dit qu'il est facile pour ceux qui n'étaient pas aux réunions de la CLE il y a 15 ans de dire l'inverse. Il demande à ceux qui étaient présents lors des débats depuis le début de témoigner qu'il a toujours défendu ces projets en tant que président de CLE. Il rappelle que le nouveau président n'a pas changé d'avis. Il insiste sur le fait qu'il n'a jamais changé de discours et défie quiconque de dire le contraire. Il rappelle que si ces retenues de substitution ne voient pas le jour, ce n'est pas de la faute de la majorité des membres de la CLE. Il estime que la faute incombe à ceux qui font les recours. Il souligne leur absence à la présente réunion tandis que la CLE a souhaité maintenir sa séance malgré la connaissance de la manifestation des irrigants. Il demande que le travail puisse reprendre pour faire évoluer les choses. Il déplore l'éventualité de repousser les décisions qui auraient dû être prises ce jour. Il estime qu'empêcher la réunion de se tenir n'est pas forcément la bonne façon de procéder.

B. ROCHET donne la parole à JY MOIZANT en lui demandant de confirmer ses propos sur sa position qui a toujours été favorable aux retenues de substitution.

JY MOIZANT confirme les propos de B. ROCHET. Il indique qu'il a accepté le SAGE et que les mesures du SAGE lui conviennent. Néanmoins, il souhaiterait que toutes les mesures soient mises en œuvre simultanément. Concernant les volumes prélevables, il regrette que la CLE, à travers son président, n'ait jamais souhaité revenir discuter avec les irrigants et il estime que ses conclusions ne tiennent pas la route. Il ne veut pas entendre que des volumes de printemps ont été intégrés aux volumes prélevables. Il ne veut pas entendre dire que des études crédibles ont été menées pour aboutir à ces résultats. La preuve en est que personne ne peut les lui fournir. Il se pose donc des questions sur la réalité des études. Il estime avoir observé un changement des positions de la CLE à travers le changement de

président. Il estime ne pas avoir été écouté du tout quand il a voulu trouver des solutions de compromis qui pouvaient convenir à tout le monde. Il indique que les efforts que les irrigants étaient prêts à faire étaient considérables. Ils proposaient de passer de 25 Mm³ à 7 Mm³ prélevés. Ils demandaient une étape intermédiaire en 2015, avec la réalisation du stockage, afin de vérifier l'impact et de décider si des efforts complémentaires étaient nécessaires. Il estime que les demandes des irrigants n'étaient pas inacceptables. Il pense que la grande majorité des membres de la CLE auraient accepté ce compromis. Ce sont ces points-là qu'il reproche à la CLE, ce n'est pas le SAGE. Il estime qu'il y a tout et son contraire dans les SAGE, comme dans les SDAGE et que ces documents recherchent le contentement de tous. Il regrette que personne n'ait tranché.

JJ GAUCHER se demande si les irrigants n'ont pas été assez clairs. Il rappelle leurs demandes initiales et leur besoin de réponse. Estimant n'avoir obtenu aucune réponse, il indique que le but du jeu sera d'éviter la tenue de la réunion. Il demande des engagements sur l'arrêt des baisses de volumes et sur l'arrêt des recours abusifs contre les projets de stockage. Il menace de couper tout dialogue tant que ces questions ne seront pas tranchées.

F. EMARD indique ne pas pouvoir répondre à la place des APN.

JJ GAUCHER déplore leur absence et indique que les irrigants n'en ont pas après la CLE mais il fallait que les APN soient présentes pour apporter des réponses.

F. EMARD estime que la CLE n'est pas l'instance à bloquer pour porter ces messages. Il demande aux manifestants s'ils laisseront la possibilité à la CLE de poursuivre l'ordre du jour de sa réunion.

L'assemblée répond par la négative.

F. EMARD est donc contraint de lever la séance à 15h15. Il remercie les personnes présentes d'avoir fait le déplacement. Il demande aux membres du bureau de la CLE de le rejoindre pour prendre des décisions.

Le vice-président de la CLE

Frédéric EMARD